

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 7 avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Jean DELAUGERE, Maire.

*Étaient présents* : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Marien DUFOURD a donné procuration à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Claude PROST, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné procuration à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée: Mme Manon DEQUAIRE

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Françoise LUNEAU,

Secrétaire de séance: M. Yves FERRIER

### 2023-20 : RENOVATION DE L'ECOLE PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE DE DALLEY – COMMUNE DE MUR SUR ALLIER - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT Version 2

Dans le cadre de la rénovation de l'école pré-élémentaire et élémentaire de Dalley, M. le Maire expose que suite aux délibérations adoptées en conseil municipal le 3 février 2023 et à l'évolution du dossier, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement et les demandes de subventions ci-dessous :

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Contrat Région 2023	150 000	13.79
Conseil départemental du Puy de Dôme	Fonds d'Intervention Communal (FIC 2023)	100 000	9,19
Etat	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023)	300 000	27.58
Etat	Fonds vert	210 000	19,3
Europe	Programme FEDER	60 000	5,51
TOTAL SUBVENTIONS		820 000	75.37
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		267 800	24.63

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 19/04/2023



ID : 063-200083921-20230407-202320D-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet intitulé « Rénovation de l'école pré-élémentaire et élémentaire de Dallet »,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel version 2 du projet tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subvention nécessaires au financement de ce projet et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 11 avril 2023,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 11 avril 2023,

**Le Maire**  
**Jean DELAUGERRE**